



MAIRIE VAUJANY

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 8
VOTANTS : 11
POUR : 11
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

Envoyé en préfecture le 10/11/2025

Reçu en préfecture le 10/11/2025

Publié le 21/11/2025

Berger Levrault

ID : 038-213805278-20251107-08_07112025_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le sept novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 03 novembre 2025

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE, Brigitte ARNAUD et Nadine VERNEY

Pouvoir : Bruno AVEQUE à Eric DOURNON, Brigitte ARNAUD à Jacques JOUANS et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Délibération n°08-07112025-08 : Convention de mise à disposition du Jardin d'Enfants communal de Montfrais et des locaux attachés au Syndicat local des Moniteurs du Ski Français de Vaujany pour la saison d'hiver 2025/2026

Le Syndicat Local des Moniteurs du Ski Français de Vaujany sollicite la mise à disposition du Jardin d'Enfants communal de Montfrais et des locaux attachés pour la saison d'hiver 2025/2026.

En contrepartie de cette mise à disposition, le Syndicat Local des Moniteurs du Ski Français de Vaujany versera donc à la Commune un loyer annuel forfaitaire, décomposé de la manière suivante :

- 2 371.08 € TTC pour la mise à disposition du Jardin d'enfants (2 369.52 € TTC en 2024) ;
- 3 556. 06 € TTC pour la mise à disposition des locaux (3 553.72 € TTC en 2024).

Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention qui fixe les droits et les obligations des parties.
Le projet de convention est joint à la présente délibération.

En conséquence, après examen du projet de convention et présentation des éléments ci-dessus évoqués,

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés;

- Approuve la convention de mise à disposition du Jardin d'Enfants communal de Montfrais et des locaux attachés au Syndicat Local des Moniteurs du Ski Français de Vaujany pour la saison d'hiver 2025/2026 moyennant un loyer annuel forfaitaire fixé de la manière suivante :
 - 2 371.08 € TTC pour la mise à disposition du Jardin d'enfants ;
 - 3 556.06 € TTC pour la mise à disposition des locaux attachés de Montfrais.
- Approuve les termes de la convention jointe à la présente ;
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et pour la signature de la convention afférente.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

